

Livret d'accueil



Comment bien vivre ensemble

Ce livret a pour objectif de vous aider à passer un agréable séjour en vous donnant quelques informations utiles.

Bon séjour

Bien vivre dans votre résidence ce n'est pas seulement profiter d'un cadre agréable, c'est aussi construire des rapports humains respectueux à l'égard des règles de vie en communauté.
L'objectif de ce livret est de permettre cette harmonie générale.

SOMMAIRE

La vie dans la résidence	<i>page 3</i>
Plan de la résidence	<i>page 4 et 5</i>
Aires de jeux et piscine	<i>page 6 à 10</i>
Aire de jeux	<i>page 6</i>
Terrain multi-sports	<i>page 6</i>
Terrains de tennis	<i>page 7</i>
Boulodrome	<i>page 8</i>
Tennis de table	<i>page 8</i>
Mini-golf	<i>page 9</i>
Piscine	<i>page 10</i>
A retenir	<i>page 11 à 14</i>
Tri sélectif	<i>page 11</i>
Wifi	<i>page 12</i>
Numéros utiles	<i>page 13</i>
Nos amis les chiens	<i>page 14</i>

La vie dans la résidence

Nos amis les animaux de compagnie

Les chiens (peu importe la taille) doivent être tenus en laisse au sein de la résidence. Merci de bien veiller à faire faire les besoins de votre animal à l'extérieur de la résidence. En cas d'accident, vous êtes tenus de ramasser.
Ne pas nourrir les chats errants sinon nous allons de nouveau être envahis.

Nos allées et parties communes propres

Nous apportons une attention particulière à la propreté de la résidence. Aussi merci de ne rien jeter par terre (mégots, papiers, canettes, bouteilles, etc.).

Quelques règles à suivre

- Tous bruits (discussions, musique ...) susceptibles de troubler la tranquillité des occupants sont interdits et plus particulièrement entre 22 heures et 7 heures.
- Conformément à la loi Evin du 10 janvier 1991, il est interdit de fumer dans les lieux publics à usage collectif (couloirs, entrée d'immeuble).
- L'usage du barbecue est strictement interdit (article 25 de l'arrêté préfectoral du 26 avril 2016), seuls les barbecues électriques sont tolérés.
- Des places de parkings sont mises à disposition des propriétaires et locataires. Les travaux de mécaniques, vidange et lavage y sont interdits.
- Les entrées et couloirs de l'immeuble ne pourront en aucun cas servir de garage à bicyclettes. Des emplacements sont prévus pour cet usage.





L'ensemble des équipements suivants est ouvert à tous les résidents, propriétaires et locataires.

A/ JEUX D'ENFANTS

Pour tout problème technique appeler le syndic NEXITY au 05 58 58 03 82



B/ TERRAIN MULTI-SPORT

L'utilisation du City stade est réservée à la pratique d'activités ludiques et sportives comme le foot, le hand, le basket, le volley



Nous déclinons toutes responsabilités en cas d'utilisation anormale de l'équipement et demandons à ses utilisateurs de respecter les consignes réglementaires suivantes :

- équipement non destiné aux enfants de moins de 36 mois,
- ne pas grimper sur la structure ou sur les filets,
- ne pas se suspendre aux cercles de basket,
- ne pas porter de bijoux car ils peuvent causer des blessures.

C/ TERRAINS DE TENNIS



Merci de bien vouloir respecter ces consignes :

- Accès interdit aux animaux de compagnie.
- Pas de réservation, une heure maxi. Vous devez amener votre propre équipement.

Il est strictement interdit de donner des cours de tennis et de percevoir une rémunération pour cela.

D/ BOULODROME

Accès interdit aux animaux de compagnie.
Vous devez amener votre propre équipement.



E/ TENNIS DE TABLE

Vous devez amener votre propre équipement.
Il est strictement interdit de s'asseoir sur les tennis de table.



F/ MINI GOLF

Accès interdit aux animaux de compagnie.

Vous devez amener votre propre équipement.



Ne pas marcher sur les éléments afin de ne pas les casser.

Interdit à tout autre usage : vélos, trottinettes, rollers,

G/ LA PISCINE

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA PISCINE

Article Annexe III-8 (art. A322-6) du code du sport

Dans le cadre de la réglementation française sur l'utilisation des piscines privées à usage public, afin d'éviter les accidents dont pourraient être victimes les enfants, et dans le but de permettre une utilisation agréable pour tous, voici le règlement d'utilisation de la piscine : **le seul fait d'utiliser la piscine engage l'utilisateur à avoir accepté ce règlement.**

Les propriétaires rappellent l'absence de surveillance de la piscine. Tout enfant non accompagné par un parent majeur, n'est pas autorisé à accéder à l'espace piscine. Les enfants mineurs sont sous la garde et la surveillance de leurs parents ou accompagnateurs majeurs.

Les usagers s'engagent :

- à utiliser une tenue de bain adaptée, propre et réglementaire. Short et bermuda sont interdits.
- à pénétrer non chaussé sur la plage.
- à ne pas fumer ou mâcher du chewing-gum sur les aires de détente et de repos installées sur la plage.
- à ne pas y apporter de nourriture ou boisson.
- à ne pas cracher.
- à ne pas introduire d'animaux sur la plage.
- à attacher leurs cheveux s'ils sont longs.
- à utiliser leurs propres serviettes de bain.
- avant de pénétrer dans les bassins, les baigneurs doivent passer sous les douches et par les pétilubes.
- à ne pas utiliser les pétilubes à d'autres fins que celles pour lesquelles ils sont conçus.

➤ L'espace piscine est un endroit de tranquillité et de relaxation. Il est interdit de courir au bord du bassin, de plonger et de chahuter. Les objets encombrants tels que embarcations gonflables sont interdits, ainsi que les jeux de ballons.

➤ L'accès aux zones réservées aux baigneurs est interdit aux porteurs de lésions cutanées suspectes, non munis d'un certificat de non contagion.

➤ Les bains de soleil et pieds de parasol autour de la piscine sont à disposition de tous les utilisateurs qui en prendront soin.

Attention : La piscine est interdite d'accès entre 20h00 et 10h00 pour maintenance.

L'accès à l'espace piscine est exclusivement réservé aux personnes liées à l'occupation de la résidence, propriétaires ou locataires, et donc interdit à toutes personnes extérieures.

Il est strictement interdit de donner des cours de natation et de percevoir une rémunération pour cela.

Respecter ce règlement c'est : appliquer les règles de la vie en communauté et maintenir une bonne ambiance autour de la piscine.

Merci pour votre compréhension.



CONSIGNES DE TRI SELECTIF

A la sortie de la résidence, se trouvent des containers enterrés pour les poubelles et des containers pour le tri sélectif.

Accès :

Depuis l'entrée principale de la résidence : prendre à gauche

Depuis le portillon sur le côté du parking : prendre à droite

Tri sélectif :



Autres déchets : dans la poubelle ménagère.

Merci de laisser le lieu propre et ne pas déposer les déchets au pied des containers.

Procédure pour se connecter au WIFI de la résidence

Le wifi apparait ainsi : **Les Villas du lac propriétaire**

Une fois ce wifi sélectionné, vous aurez une invitation à vous connecter sur une page internet, qui est la page d'authentification.

Si ce n'est pas le cas, ouvrez votre navigateur et vous aurez alors cette page :



Il vous faudra d'abord créer un compte avec votre adresse mail et choisir un mot de passe.
Ensuite il vous faudra à chaque connexion :

Indiquez dans la case code établissement le code : **185**

Ensuite inscrivez votre adresse mail et votre mot de passe

Enfin cliquez sur **ouvrir une session**

Vous obtiendrez ensuite cette image :



Il vous suffira de cliquer sur **GO** afin d'être connecté à Internet.

Numéros utiles

Centre hospitalier de DAX (30 km)

Boulevard Yves du Manoir
05-58-91-48-48



Médecins généralistes :

MEDECIN DE GARDE week-end et jours fériés : 05.58.44.11.11

François DELAGE
4 avenue Sablar
40480 Vieux-Boucau Les Bains
05-58-48-26-26



Eric RENAULT
19 rue Chasseurs
40480 Vieux-Boucau Les Bains
05 58 48 21 98

Eric HILTENBRAND
2 av Junka
40480 Vieux-Boucau Les Bains
05 58 48 10 61

Mathieu AH SING
3 rue Ecoles
40480 Vieux Boucau les Bains
05 58 58 67 75

Infirmières :

Cabinet d'Infirmiers DEPP
3 bis avenue Junka
40480 Vieux-Boucau Les Bains
05 24 26 11 28



Kinésithérapeutes :

Frédéric MODICA
19 rue Capit St Jours
40480 Vieux-Boucau Les Bains
05 58 72 10 06



Marie-Line BORREGO
19 rue Capit St Jours
40480 Vieux-Boucau Les Bains
06 67 70 98 34

Christèle MARIN & Agnès RIVIERE
Résidence La Plage
5 rue des Goélands
40480 Vieux-Boucau Les Bains
05 58 48 35 27



Dentistes :

DUHA MICHAUX DAVID SCM
bât B Ens Les Tamaris 1 26 pl Tamaris
40480 Vieux-Boucau Les Bains
05 58 48 10 97

Pharmacie :

Pharmacie du Mail
18 mail André Rigal
40480 Vieux-Boucau Les Bains
05 58 48 10 35



Opticien :

JP OPTIQUE
6 place du Général de Gaulle
40480 Vieux-Boucau Les Bains
05 58 74 64 70



Garagistes :

Garage LAFARIE Christophe (agent Peugeot)
43 route des Lacs
40480 Vieux-Boucau Les Bains
05 58 48 10 82



Mobil'Mecanic
26 rue lotissement des Lacs
40480 Vieux-Boucau Les Bains

Gendarmerie

Passage Carrelot
40140 SOUSTONS



POMPIERS 18

SAMU 15

POLICE 17

Depuis un téléphone portable 112

**IL EST OBLIGATOIRE DE TENIR
VOTRE CHIEN EN LAISSE**

Veuillez nettoyer derrière votre chien



**Dogs must be leashed at all times
Please clean up after your dog**